

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Présence :

SCP

Ian Kerr
Corey Pelow

STTP

Marc Roussel
Sylvain Sicotte

Conseillers

Kim Gould Chris Roach

Invités

Paul Rivet
Virginie Tremblay
Carlos Simoes
Terry Kelly
Ian Stephenson
J.-P. Lefebvre
Évelyne Ricard
Hannah Keating
Luis Angues Lopez
Shari Nurse
Teresa Yu

Points permanents

1. Mot d'ouverture

Chris Roach se présente au comité. Jay Davis a quitté Postes Canada et la SCP s'occupera de son remplacement d'ici la prochaine réunion.

Lors de son introduction M. Chris Roach a clairement indiquer qu'il a comme objectif de réduire le taux d'accident de travail au sein de la société. Le STTP salue cette initiative et est d'accord avec l'objectif. Par contre le STTP mentionne qu'elle est contre la méthode actuelle qu'utilise la société pour y parvenir. Ils indiquent que les gestions locales proposent d'accommoder temporairement les employés blessés, si ceux-ci ne déclare pas un accident de travail. Le STTP indique que cette pratique est illégale. SCP mentionne qu'il est du même avis que le syndicat sur ce point et rajoute que si une telle pratique lui est soumise avec des preuves à l'appui, les gestionnaires ou superviseurs locaux, pratiquant cette méthode seront disciplinés avec des mesures pouvant aller jusqu'au congédiement.

Le STTP indique son désaccord quant aux réunions du CLMSS à l'échelle de la ville ou les différents membres des CLMSS y sont réunis, pour deux jours. Ce comité qui préalablement se tenait sur une journée, avait fait partie de discussion en avril 2017 où les membres du comité nationale mixte de santé et sécurité avaient établi des lignes directrices pour le tenu de ces réunions. Le STTP se dit

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

préoccupé par le fait que ces lignes directrices ne soient pas respectées. Le STTP indique également que la politique de déplacement pour les repas faisait partie de l'entente, et non que les repas soient fournis par la SCP. Certains membres du STTP ne veulent pas que les repas soient fournis durant la réunion. Certains membres aimeraient prendre leurs repas de façon autonome. Par conséquent, les réunions doivent se tenir dans un endroit neutre, près des restaurants, et non à l'extérieur de la ville. Si un nouveau format de ces rencontres est nécessaire il doit faire l'objet d'entente au sein du CNMSS.

Le STTP exprime sa frustration quant aux incidents liés à la santé et à la sécurité n'étant pas signalés dans certaines zones locales. Le STTP recommande que la SCP rédige un communiqué pour rappeler aux employés de signaler tous les incidents immédiatement au chef d'équipe. Le processus d'enquêtes et rapports sur les incidents à l'EDSC doit être mis en place, comme l'exige la procédure 1605.29 du SMS – Collecte de données de l'enquête sur les incidents. La SCP indique que tous les incidents, y compris les accidents évités de justesse, doivent être signalés et consignés conformément au SMS.

Mesures à prendre :

1. La SCP envisagera de rédiger un communiqué à l'intention de la direction concernant les lignes directrices pour les journées de rencontre élargie régionaux des CLMSS.
2. La SCP envisagera de rédiger une note d'information à l'intention des superviseurs décrivant les exigences en matière de signalement, d'enquête, et de documentation de tous les incidents, y compris les accidents évités de justesse.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité – Programme de prévention

des risques

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail. Le comité cerne cinq priorités à suivre pour réduire les blessures et améliorer la conformité aux lois et aux règlements en matière de santé et de sécurité.

Discussion :

Le comité examine la présentation. Le STTP indique que ce programme rendra encore plus lourde la structure déjà en place. Par conséquent, le STTP ne participera pas à ces projets tel que présenté. La SCP propose de travailler sur ces thèmes et d'apporter des mises à jour au CNMSS. Cela demeurera un point permanent à l'ordre du jour.

Les cinq thèmes du projet demeurent les mêmes :

1. Réduction des risques dans les installations

Un nombre élevé de promesses de conformité volontaire (PCV) montre qu'il faut améliorer la sécurité dans les installations.

Sujets potentiels : gestion des matières dangereuses, signalisation et équipement d'urgence,

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

réparations mineures et résolution des questions relevant de la sécurité.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen : Le comité peut mener une enquête pour déterminer si des blessures ont été occasionnées par les anomalies relevées par EDSC dans ses PCV.

2. Réduction du risque de violence en milieu de travail de la part d'un tiers

La catégorie de violence en milieu de travail qui connaît la plus forte croissance est la violence en milieu de travail commise par des tiers.

Sujets potentiels : campagnes de communication interne et externe, formation des employés, possibilités d'atténuation des risques pour les secteurs à risque élevé.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen : L'équipe Santé et sécurité dirigera cette équipe avec des membres des Communications, de la Vente au détail et d'autres groupes d'intérêts désignés. Le comité a discuté de la possibilité d'une campagne de publicité s'adressant à la clientèle non commerciale.

3. Réduction des risques liés à la manutention des colis

Les incidents entraînant des lésions musculo-squelettiques sont les plus nombreux et ceux qui augmentent le plus rapidement dans les établissements.

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume de colis et de la manutention connexe. Sujets potentiels : examen complet des risques de manutention, occasions d'améliorer l'ergonomie à court, moyen et long terme.

L'équipe Ingénierie dirigera une équipe pour évaluer ce problème.

4. Réduction du niveau de risque d'ordre ergonomique lié à la hauteur des boîtes aux lettres rurales (BLR)

Le positionnement des BLR est important afin de réduire au minimum le risque d'ordre ergonomique. La hauteur des BLR doit être maintenue à l'intérieur d'une plage précise. L'exactitude des mesures est donc importante. Les BLR doivent être inspectées chaque année (sauf pour les conversions ou les retraits de BLR).

Sujets potentiels : amélioration du procédé de vérification, amélioration des communications destinées aux clients.

L'équipe de livraison sera à la tête de ce projet.

5. Réduction du risque de chutes et de glissades en hiver

On couvrira exclusivement le sujet par rapport aux conditions hivernales. Particulièrement avec l'augmentation des risques liés à la glace en raison des changements climatiques.

Sujets potentiels : chaussures et bottes, déglaçage, protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Le groupe Santé et sécurité dirigera ce projet.

3. Mise à jour sur le parc de véhicules

Invité : Paul Rivet

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

Nouvelles fourgonnettes utilitaires grand format hybrides

Environ 800 véhicules hybride sont prévus pour le parc de véhicules dont la plupart d'entre eux ont été reçus. La SCP indique qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'inspection avant le départ pour ce véhicule. Ces véhicules seront déployés dans le parc de véhicules où un véhicule de remplacement est requis. Le comité fait l'examen d'un exemple de véhicule ayant été livré au siège social.

Camions de cinq tonnes

La SCP a rencontré Cummins, le fabricant des camions de cinq tonnes. Cummins indique ne pas avoir été en mesure de reproduire le problème, celui-ci étant que le plancher du véhicule devient chaud et libère de la chaleur dans la cabine, sous le siège du conducteur. Cummins indique qu'il s'agissait peut-être d'un excédent de carburant qui brûlait dans le système. Cummins affirme que la conception du véhicule peut entraîner ce genre de problème. Le véhicule brûle l'excédent de carburant de cette façon et cela est sécuritaire, car c'est ainsi que le moteur se purge. Le STTP demande à savoir quels tests ont été effectués pour tirer ces conclusions. Le STTP demande une copie du rapport d'enquête.

Le comité demande si ce problème se produit dans la version à cabine avancée ou classique du camion de cinq tonnes. La SCP vérifiera l'information dans un rapport fourni par Cummins. Le STTP demande la mise au point d'une conception de rechange pour les camions de cinq tonnes, afin d'aider à gérer l'émanation de chaleur. Le STTP indique qu'un ventilateur sur le tableau de bord n'est pas une bonne solution pour réduire la chaleur dans la cabine. Sans abaisser la température de l'intérieur de la cabine le ventilateur pousse simplement du vent chaud vers le conducteur ce qui pourrait le distraire. Le STTP recommande que l'air climatisé soit installé dans ces camions. La SCP communiquera de nouveau avec le comité pour l'informer d'un potentiel projet de climatisation.

Nouveau véhicule de livraison léger (NVLL)

La SCP indique que 5 prototypes seront construits pour différents test, dont de collision et que par

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

la suite les 500 premières unités seront livrées d'ici le quatrième trimestre de 2020. Ces unités peuvent être utilisées pour remplacer l'ancien Grumman LDV lorsqu'il atteindra la fin de sa vie utile. Le plan actuel prévoit l'ajout de 600 unités supplémentaires en 2021, avec un total de 2 000 véhicules sur trois ans. Le STTP a demandé à ce que le premier véhicule soit présenté au comité aux fins d'examen.

Un plan de gestion du changement sera créé pour l'arrivée de ces véhicules. Les essais opérationnels seront effectués lorsque les premiers véhicules seront livrés. La SCP sollicitera la participation des employés afin d'élaborer de nouvelles procédures de travail sécuritaire. Le comité convient qu'un nouveau programme de formation devra être élaboré pour ce véhicule.

Problème relatif à la porte coulissante des véhicules Transit Connect

Ford a enquêté sur un problème de porte coulissante sur le véhicule Transit Connect. Ford a reconnu qu'il y avait un problème et a mis en place une solution. La SCP a effectué une opération d'examen de toutes les portes coulissantes des véhicules en octobre 2019, pour s'assurer que toutes les portes fonctionnent correctement.

Incendie dans un VCD

La SCP a partagé les résultats de l'enquête concernant l'incendie à Port Elgin. Les conclusions de l'enquête indiquent que le boulon inférieur de l'alternateur s'est rompu et que la poulie de l'alternateur s'est alors détachée, ce qui a grippé l'alternateur et brisé la courroie de transmission. La courroie brisée a causé un manque de débit du liquide de refroidissement, ce qui a entraîné la surchauffe du moteur. Le STTP demande si une opération a été effectuée pour s'assurer que les boulons soient bien fixés et s'il y a une MP pour ces boulons. Le STTP demande à voir le rapport d'entretien préventif de ce véhicule.

Fourgonnettes ProMaster

Le STTP partage une photo du Dodge ProMaster, qui appartenait à Telus. Le STTP demande à la SCP de déterminer si ce type de marche peut être installé sur le ProMaster et sur le Transit. Le STTP fournira une copie de la photo montrant le marchepied de la fourgonnette de Telus.

Nouvelles fourgonnettes utilitaires pour les FFRS

Le STTP se dit préoccupé par le fait que de nouvelles fourgonnettes de conduite à gauche seront mises en service en septembre 2020 pour les itinéraires des FFRS. Les véhicules de conduite à gauche pourraient ne pas être admissibles à l'utilisation d'un outil de préhension. La SCP étudiera les informations détaillées concernant les fourgonnettes utilitaires déployées pour les itinéraires ruraux.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira une copie du rapport d'enquête fourni par Cummins sur le camion de cinq tonnes.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

2. La SCP se présentera à la réunion de février avec l'outil de préhension modifié.
3. La SCP tiendra une consultation pour savoir quel emplacement sera utilisé et qui participera à ce projet.
4. La SCP demandera le rapport de l'enquête effectuée par Cummins sur le chauffage éclair du plancher des camions de cinq tonnes.
5. La SCP envisagera la mise en œuvre d'une MP sur le boulon des véhicules à conduite à droite Grumman.
6. Le STTP partagera la photo de la fourgonnette ProMaster Dodge de Telus avec marchepied.
7. En se basant sur la photo du STTP, la SCP déterminera si le marchepied peut être installé sur le véhicule Ford Transit.
8. La SCP déterminera si les nouvelles fourgonnettes seront mises en service sur les itinéraires ruraux.

Locations d'EMM pour la période de pointe (11 décembre 2018)

Invité : Paul Rivet

Aperçu :

Durant la période de pointe, la SCP loue de l'équipement pour faire face à l'augmentation du volume de produits. Le STTP se dit préoccupé par le fait que le nombre de locations d'EMM est élevé pendant la période de pointe. Le STTP se dit préoccupé par le fait que les chariots ergonomiques et les transpalettes de location ne sont pas des pièces d'équipement standard. Certaines d'entre elles ne sont pas équipées d'un frein à main.

Discussion :

Le STTP se dit préoccupé par le fait que la SCP a réduit les normes de sécurité pour l'équipement de location (transpalettes) utilisé pendant la période de pointe. La SCP indique qu'elle ne peut pas louer d'équipement « personnalisé ». Dans l'industrie, les transpalettes avec freins ne sont pas la norme. La SCP indique que la norme de sécurité sera maintenue pour le nouvel équipement acheté. La SCP propose que, en 2020, le comité examine les endroits où ces freins sont requis et détermine s'il existe des endroits où ils ne sont pas requis. La SCP a envoyé un avis en octobre 2019 pour aviser les employés d'informer leur superviseur que si les travailleuses et les travailleurs ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils utilisent les transpalettes sans freins de ne pas se servir des transpalettes loué.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra au STTP la liste des endroits où l'équipement loué a été déployé.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

4. Formation sur l'annexe « DD »

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe « DD » et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

Le STTP et la SCP organiseront une réunion pour discuter d'une stratégie de formation pour les employés n'ayant pas reçu leurs séances de formation sur l'annexe « DD ».

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP organisera une réunion avec le STTP afin de discuter d'une stratégie de formation pour les employés n'ayant pas reçu leurs séances de formation sur l'annexe « DD ».

5. Sécurité vitale – Quais (10 septembre 2019)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

La SCP continue d'améliorer la communication entourant les sujets liés à la sécurité vitale. La sécurité sur les quais est l'un des sujets de sécurité vitale du programme de communication Pensez sécurité, rentrez sain et sauf.

Discussion :

La SCP indique que des séances d'information sur la sécurité des quais ont récemment eu lieu avec les Opérations. Les membres du CLMSS ont également été invités à y assister. Environ 400 participants, dont 55 membres du CLMSS, étaient présents. Les séances ont donné un aperçu des outils de travail sur la sécurité des quais et de la nouvelle liste de contrôle pour l'évaluation de la sécurité vitale sur les quais. Une question a été soulevée lors des séances au sujet de barres ICC brisées et de l'impossibilité d'utiliser le système d'amarrage à quai dans ces circonstances. La SCP répond que si la remorque est vide et que la barre ICC est brisée, il ne faut pas la charger, il faut plutôt lui apposer une étiquette rouge et la renvoyer pour qu'elle soit remplacée. Pour les remorques pleines, l'utilisation du procédé de contournement peut convenir, mais la remorque doit être étiquetée en rouge par la suite, pour éviter que le problème ne se reproduise à un autre emplacement.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

6. Sécurité vitale – Convoyeurs (21 novembre 2019)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

La SCP continue d'améliorer la communication entourant les sujets liés à la sécurité vitale. L'utilisation sécuritaire des convoyeurs est l'un des sujets de sécurité vitale du programme de communication Pensez sécurité, rentrez sain et sauf.

Discussion :

La SCP présente les incidents liés au convoyeur qui se sont produits en 2019. Les résultats des enquêtes ont révélé les causes suivantes : la conception de l'écart du convoyeur était large, un écart n'était pas protégé et un employé travaillait dans un secteur qui n'était pas considéré comme l'espace de travail. Le comité discute également d'une veste de haute visibilité qui a été prise dans un convoyeur. Le comité accepte de participer à une évaluation des risques afin de déterminer si la conception de la veste de haute visibilité doit être changée pour une veste détachable. Le STTP demande à ce que le t-shirt de haute visibilité remplace la veste de haute visibilité. La SCP indique que les employés des groupes 3 et 4 représentés par le STTP ne peuvent pas porter seulement le t-shirt de haute visibilité en raison de ses matériaux de confection et du risque de brûlures causées par un arc électrique associé à l'exécution d'un dépannage électrique sous tension. Le STTP se dit préoccupé par le fait que l'on demande aux opérateurs de dégager les blocages des LOCML et des convoyeurs. Le comité accepte de rédiger une note d'information à l'intention des superviseurs pour rappeler à la direction et aux employés de ne pas dégager les blocages lorsque l'équipement est en fonction.

Le comité discute de l'utilisation de la hiérarchie des mesures de contrôle pour la résolution de ces types d'incidents. La SCP a amélioré les contrôles techniques en ajoutant des clôtures pour limiter l'accès aux points de transition des convoyeurs. La SCP indique qu'elle prévoit une vérification de la protection des convoyeurs afin de déterminer si des dispositifs de protection seront installés sur d'autres équipements. Le STTP demande si le CLMSS sera inclus dans le procédé d'évaluation.

La SCP présente un nouveau type de vidéo sur la sécurité, qui montrera aux employés ce qui se passe lorsque des cheveux longs, des gants amples ou des vêtements amples se coincent dans les convoyeurs. Cette vidéo servira à améliorer la formation sur les convoyeurs. La SCP enverra une version imprimable de la vidéo au STTP pour qu'il l'examine.

La SCP présente l'utilisation du « sécurimètre », un outil de mesure de l'écart du convoyeur pour que les techniciens puissent vérifier la taille de l'écart lors de vérifications d'entretien de routine. Cet outil améliorera la méthode actuellement utilisée pour évaluer les écarts des convoyeurs. Le STTP demande à ce que les CLMSS reçoivent l'outil et qu'ils soient inclus dans le processus d'inspection mensuelle. La SCP indique qu'elle se concentrera d'abord sur la mise en place de l'outil pour les techniciens et qu'elle examinera ensuite la possibilité de le mettre en place au sein

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

du CLMSS, dans les emplacements dotés de convoyeurs mécanisés.

La SCP présente l'état actuel des gants utilisés pour l'équipement de protection individuel (EPI) dans les établissements. À l'heure actuelle, plus de 200 types de gants sont utilisés. Seulement 25 sont considérés comme convenables (bien ajustés et détachables). La SCP propose un projet pilote visant à introduire de nouveaux gants convenables dans l'équipement, comme un gant HyFlex, bien ajusté et détachable. Le matériel de ce gant est conçu pour manipuler des produits de façon confortable toute la journée et est réutilisable. Ces gants peuvent habituellement être utilisés de quatre jours à une semaine. Le comité convient que le projet pilote devrait inclure le CTP et l'établissement Léo-Blanchette. La SCP planifie entamer le projet pilote en janvier 2020 et enverra le matériel aux fins d'examen par courriel.

Mesures à prendre :

1. Le comité participera à une évaluation des risques de la veste de haute visibilité actuelle.
2. La SCP envisagera d'élaborer une note d'information à l'intention des superviseurs décrivant le protocole approprié pour corriger les blocages de produits sur les convoyeurs et les machines du LOCML.
3. La SCP envisagera d'inclure le CLMSS dans les évaluations des dispositifs de protection des convoyeurs.
4. La SCP enverra une version préliminaire de la vidéo sur le convoyeur au STTP pour qu'il la regarde et la commente.
5. La SCP enverra le matériel proposé pour le projet pilote de gant, incluant la liste des emplacements, la présentation du projet pilote et l'ébauche du sondage auprès des employés aux fins de rétroaction.

7. Communications

Aperçu :

Le service des communications travaille sur les nouvelles communications en matière de sécurité.

Discussion :

La SCP propose l'idée d'une vidéo où un employé raconterait son expérience de blessure en milieu de travail. Le STTP n'est pas à l'aise avec l'utilisation d'histoires personnelles. Le STTP préfère utiliser des acteurs dans ces vidéos plutôt que d'avoir recours à des membres. Le STTP se dit préoccupé par le fait qu'une vidéo produite par Postes Canada signifierait qu'un membre n'aurait aucun contrôle sur la vidéo s'il changeait d'avis quant à sa participation future.

La SCP produira une vidéo sur la sécurité sans avoir recours à un membre du STTP. La SCP transmettra la vidéo au STTP pour qu'il la regarde et la commente.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP préparera un exemple d'histoire sur la sécurité et le transmettra au comité aux fins d'examen et de commentaires.

8. Mises à jour sur la conduite sécuritaire

Aperçu :

Présentation d'un Rapport d'inspection quotidienne du véhicule (RIVC) mis à jour.

Discussion :

Le Rapport d'inspection quotidienne du véhicule (RIVC) actuel de la SCP n'est pas conforme aux exigences réglementaires provinciales et a été retiré. La SCP le remplace par une version mise à jour du rapport étant conforme aux exigences réglementaires provinciales. À compter de janvier 2020, le nouveau Rapport d'inspection du véhicule par le conducteur (RIVC) devra être rempli pour les véhicules commerciaux (véhicule pesant plus de 4 500 kg – y compris les semi-remorques, les camions moyens à carrosserie droite [cinq tonnes] et la fourgonnette grand format E450). Le RIVC est toujours à l'impression et, lorsqu'il sera prêt, nous en partagerons une copie avec le CNMSS.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP enverra une copie du formulaire mis à jour au STTP aux fins d'examen.

9. Affectations d'EDSC

Invitée : Kim Gould

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC).

Discussion :

La SCP présente une mise à jour des affectations d'EDSC jusqu'à la fin de la période 10. Il y a eu une discussion quant aux progrès réalisés dans la réduction du nombre de PCV reçues en ce qui a trait aux articles 125 et 134 du Code canadien du travail, ainsi que dans la réduction du nombre de PCV provenant du règlement du RCSST, soit l'article 2 sur les structures permanentes, l'article 8 sur la sécurité en matière d'électricité et l'article 14 sur la manutention des matériaux. Il y a eu une augmentation des PCV quant à l'article 10 sur les substances dangereuses et l'article 16 sur les premiers soins. Le comité convient que la présentation de notre formulaire d'inspection mensuelle plus complet a permis de mettre davantage l'accent sur ces éléments à l'échelle locale.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP mettra en œuvre le plan afin d'améliorer la conformité et de réduire le nombre de PCV.

10. Déneigement et dégagement

Invité : Carlos Simoes

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carlos Simoes)

La SCP présente les résultats de certains des emplacements d'essai du programme place nette. L'ETLCS a complété le test et le résultat s'avère positif. Le STTP affirme avoir reçu des inquiétudes de la part de l'établissement de Calgary. Calgary a déjà eu beaucoup de neige cette année. On craint qu'il n'y ait pas suffisamment d'emplacements de stationnement disponibles pour effectuer le nettoyage. A Gateway les travailleuses et travailleurs pourraient avoir à se stationner dans la rue et ceux-ci pourraient recevoir des contraventions de stationnement. Le STTP a demandé à la SCP si celle-ci paierait pour les contraventions ? La SCP n'a fourni aucune réponse. La SCP indique qu'il pourrait y avoir des complications liées à ce programme, par exemple le stationnement dans la rue après une chute de neige. Pendant la chute de neige, les employés pourront se stationner dans les stationnements. Le programme place nette sera mis en œuvre après une chute de neige.

La SCP a commencé à utiliser du calcium sur les routes et dans un parc de stationnement. Cela créera une barrière et servira à ce que la neige ne s'accumule pas sur la surface du stationnement. Du sel sera utilisé sur la base de calcium.

Mesures à prendre :

1. La SCP envisagera d'effectuer une analyse du nombre de voitures et du nombre de places de stationnement, afin de déterminer l'incidence de la fermeture d'une partie du stationnement sur la capacité des employés à se stationner.
2. La SCP étudiera la possibilité d'élaborer des notes d'orientation à l'intention de l'établissement sur la façon dont ce procédé serait déclenché et sur les activités qu'il devra effectuer pour faciliter ce procédé.
3. La SCP envisagera de créer une carte des stationnements à chaque installation pour faciliter la communication avec les employés et pour guider visuellement le personnel de déneigement.
4. La SCP communiquera les résultats du projet pilote du programme Place nette au STTP. Elle dévoilera comment chaque projet pilote s'est déroulé, quel en a été le résultat et si elle décide de l'appliquer à certains emplacements cet hiver.
5. La SCP effectuera un suivi de la situation du stationnement à Calgary pour les employés.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Déneigement du matériel de rue

Invité : Terry Kelly

La SCP examine les plans de déneigement pour l'hiver 2019-2020. Aucun changement n'est apporté aux exigences de déneigement. Les emplacements doivent toujours être sécuritaires et accessibles. La plupart des BPM ont été remplacées par des BPCM. Le déneigement de tous ces emplacements est effectué en vertu du contrat de SNC-Lavalin. Des changements ont été apportés quant aux entrepreneurs du nord de l'Ontario. Il y a maintenant deux entrepreneurs : un pour la partie ouest du nord de l'Ontario et un à Ste. Marie pour la partie est du nord de l'Ontario. Il y a également eu un changement d'entrepreneur dans l'ouest d'Ottawa. Le CLMSS a participé aux réunions avec les entrepreneurs de déneigement.

La SCP confirme que les voies d'accès aux BPCM n'étant pas adjacentes aux routes seront dégagées. Les voies d'accès aux parcs, où se trouvent les BPCM, seront également déneigées. La SCP indique que la distance maximale qu'un facteur (urbain ou rural) doit marcher pour rejoindre un passage dégagé est 100 pieds ou moins, à condition qu'il y ait une entrée. Le STTP émet un droit de réserve quant à la mise en application de cette procédure pour les FFRS.

La SCP affirme dès qu'il y'a une accumulation de 5cm de neige ou de verglas les services de déneigement doivent sortir dans les deux heures suivant la chute ou à 6am. L'accumulation de 5 cm de neige est également considérée lorsque le chasse neige pousse la neige sur le bord de la rue.

Points inscrits à l'ordre du jour

11. Programme de leadership en matière de sécurité (21 novembre 2019)

Invité : Ian Stephenson

Aperçu :

Ce programme a été créé dans le but d'améliorer le leadership en matière de sécurité des chefs d'équipe.

Discussion :

La SCP présente le programme de leadership en matière de sécurité pour les gestionnaires, les chefs et les superviseurs. En 2019, dans la région de l'Atlantique, la SCP a mis à l'essai le module 1, qui comprenait des outils et des procédés liés à la sécurité. Ces outils comprennent des exigences juridiques et des capsules Info-sécurité de bonne qualité. À l'automne 2019, la SCP a formé environ 200 employés de la direction.

Le comité convient que l'intention du programme est bonne, et qu'il est important d'améliorer la communication en matière de sécurité avec les employés. Le STTP indique que les chefs d'équipe

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

ont commencé à mettre en place les apprentissages de la formation immédiatement et qu'à cette période de l'année cela cause du stress aux employés de première ligne. Les employés de première ligne travaillent à traiter leur charge de travail et n'ont pas de temps additionnel pour participer aux activités associées à cette nouvelle formation. Le STTP indique que de jouer à des jeux dans l'aire de travail n'est pas approprié pour ses membres. Le STTP entend les préoccupations des membres quant à la prolongation de la durée de leur journée de travail. La SCP convient que l'intention n'est pas de faire pression sur les employés pour qu'ils effectuent ces activités immédiatement. Une autre séance sur le leadership est prévue dans la région de l'Atlantique avec les chefs d'équipe en avril 2020. Il s'agira d'une vérification éclair des apprentissages reçus dans le programme. Le STTP indique à la SCP qu'il est contre ce format de programme et qu'il ne supporterera pas son application.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP reviendra à la réunion d'avril pour partager ses apprentissages et pour discuter de l'avenir du programme.

12. Chariots C45a (15 septembre 2015)

Invités : Hannah Keating et J.-P. Lefebvre

Aperçu :

Lors de la réunion du 17 septembre 2015, la SCP a présenté un nouveau projet de chariot pour aider les agents de livraison à déplacer le courrier du véhicule aux BPCOM. Depuis, plusieurs prototypes de chariots ont été fabriqués et mis à l'essai par les employés au cours des deux dernières saisons hivernales.

Discussion :

La SCP indique qu'il n'y a actuellement aucun chariot de livraison léger pouvant être utilisé avec les véhicules dans le catalogue d'équipement standard. Le chariot C45 n'est plus dans le catalogue. La SCP propose que le chariot C45a soit ajouté au catalogue d'équipement standard à titre d'équipement facultatif.

Le STTP propose que ce chariot soit soumis au comité de l'annexe AA aux fins d'évaluation.

Mesures à prendre :

1. La SCP effectuera un suivi auprès des relations du travail au sujet du procédé de l'annexe « AA » pour voir si cela est nécessaire.

13. Chariot de poste de facteurs C52 (5 juin 2019)

Invités : Evelyn Ricard, Hannah Keating, J.-P. Lefebvre

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Aperçu :

L'augmentation du nombre de colis entraîne des risques liés à la santé et à la sécurité dans les postes de facteurs. Les employés cherchent des solutions pour traiter ces volumes supplémentaires.

Discussion :

La SCP propose que le déplacement de la tablette du chariot soit facultatif. La SCP présente des options pour composer avec les volumes élevés de colis et les risques pour la santé et la sécurité associés aux chariots trop remplis. La tablette peut être soulevée ou il est possible d'ajouter le bac dans le bas du chariot, sous la tablette. Ces options peuvent être facilement modifiées si les employés de relève ou les employés temporaires ont des préférences différentes quant aux chariots utilisés. La SCP émettra une note d'information à l'intention des superviseurs à tous les postes de facteurs décrivant brièvement ces options. Cette note sera envoyée après la période de pointe. Le STTP affirme que le sondage n'était pas concluant. La SCP lancera les options pour les chariots, puis sondera certains employés après quelques mois pour vérifier ces options. Le STTP ne recommande pas aux employés d'utiliser ces options jusqu'à ce qu'un deuxième sondage soit rempli.

Mesures à prendre :

1. La SCP enverra la première version des notes d'information à l'intention des superviseurs en 2020.
2. La SCP enverra l'ébauche du sondage aux employés.

14. Courrier de quartier (CQ) Tri (21 novembre 2019)

Invité : Luis Angues Lopez

Aperçu :

La SCP met à l'essai une validation de principe du nouvel équipement afin de faciliter le tri du courrier de quartier.

Discussion :

La SCP propose de mettre à l'essai un système qui aidera les nouveaux employés à préparer le courrier de quartier. Cet essai portera sur l'utilisation d'une machine qui rassemblera les ensembles de courrier de quartier pour les agents de livraison. Cet équipement est censé rassembler tous les types de courrier de quartier, sauf les catalogues. Un essai de la phase 1 aura lieu au siège social afin d'élaborer une ébauche de procédure et d'évaluer la sécurité du procédé. Tous les problèmes relevés grâce à cette évaluation seront corrigés avant que l'équipement ne soit acheminé à l'ETCO (Sandford Fleming).

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

Le STTP demande si ce projet sera un projet pilote. S'il est mis en œuvre, il devra passer par un changement technologique. Le STTP aimerait voir l'installation de la machine au siège social pour vérifier le procédé d'essai du courrier. Le STTP s'enquiert du bruit produit par la machine.

Mesures à prendre :

1. La SCP invitera le STTP à venir observer le fonctionnement de la machine au siège social.

15. Mise à jour du TDP (6 mars 2019)

Invitée : Teresa Yu

Aperçu :

La SCP envisage de remplacer les TDP pour les employés. Les TDP actuels arrivent à la fin de leur vie utile. La SCP a sondé les employés sur les différents appareils qu'ils utilisent afin de déterminer les exigences en matière de matériel pour le nouvel appareil.

Discussion :

La SCP indique que les évaluations des risques pour les appareils ont été effectuées à l'échelle locale à l'ETCO avec le CLMSS. Les résultats généraux des sondages auprès des employés sont présentés. Certains employés préféraient un dispositif de préhension et de détente du pistolet pour être en mesure de tenir le dispositif pendant de longues périodes. La SCP explique que le processus de sélection se fera au moyen d'une DDP (demande de proposition). Le calendrier de mise en œuvre du nouveau TDP commencera en 2021. La SCP s'attend à ce que la version définitive de l'appareil soit sélectionnée au troisième trimestre de 2020.

Mesures à prendre :

1. La SCP envisagera de faire un test hivernal.
2. La SCP fournira une mise à jour en avril ou en mai.
3. La SCP fournira une fiche technique de l'appareil sélectionné à partager avec le comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

16. Technologie de confinement de poudre suspecte (10 septembre 2019)

Ian Kerr

Aperçu :

La SCP a envoyé de l'information au STTP par rapport à une nouvelle technologie de confinement de poudre suspecte. Cela pourrait aider à nettoyer les déversements de poudre.

Discussion :

La SCP présente une nouvelle technologie de confinement de poudre suspecte pour le nettoyage des déversements.

Points divers

17. Pelles dans les véhicules (21 novembre 2019)

Marc Roussel

Aperçu :

La SCP a préparé une trousse de préparation pour l'hiver afin d'aider les employés pour la saison hivernale.

Discussion :

Le STTP se dit préoccupé par le fait qu'une pelle dans un véhicule pourrait entraîner des blessures. Si un employé est coincé, il doit appeler l'entreprise de remorquage. Si la BPCOM a besoin de déneigement, l'employé doit signaler les conditions à son superviseur pour que l'entrepreneur vienne déneiger la boîte. Le STTP demande que cet élément soit retiré de la liste de contrôle de préparation pour l'hiver.

Mesures à prendre :

1. La SCP envisagera de retirer cette pelle des zones urbaines et rurales, et communiquera avec le personnel de livraison pour qu'il comprenne qu'il doit appeler le service de remorquage pour se faire décoincer.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

18. Véhicules autoguidés (SVA) (6 mars 2019)

Ian Kerr

Aperçu :

Dans le cadre d'un projet pilote sur les véhicules autoguidés, il y a eu une formation. La SCP a envoyé la formation sur les véhicules autoguidés au STTP aux fins d'examen et de commentaires.

Discussion :

La SCP regrette que le matériel de formation n'ait pas été envoyé plus tôt. La SCP demande que si le STTP a des problèmes avec le contenu de la formation, qu'il les signale pour qu'ils puissent être résolus.

19. Bottes avec une cote représentée par un flocon de neige (21 novembre 2019)

Marc Roussel

Aperçu :

Il existe un protocole d'entente entre la SCP et le STTP pour la promotion des bottes avec une cote représentée par un flocon de neige.

Discussion :

Le STTP indique qu'il y a une entente entre la SCP et le STTP pour la promotion des bottes avec une cote représentée par un flocon de neige. Ces bottes avec une cote représentée par un flocon de neige sont accessibles et seront promues, mais elles demeureront facultatives pour les employés. Les bottes avec une cote représentée par un flocon de neige ne sont pas obligatoires. Les employés doivent se reporter à la lettre envoyée à leur domicile.

20. Proposition de cordons (2 octobre 2017)

Marc Roussel

Aperçu :

Avec l'introduction des nouvelles boîtes postales communautaires de la série E200, un type de serrure a été installé et nécessite que la clé soit placée dans la serrure pendant que le personnel de livraison met les produits dans la boîte. Les employés soulèvent des inquiétudes liées à la santé et sécurité au fait d'être attaché à la boîte aux lettres pendant cette période de livraison.

Discussion :

Le STTP propose que la SCP envisage de créer un nouveau cordon détachable. L'équipe logistique

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

21 novembre 2019

a un cordon aimanté qui se détache. Le STTP a proposé que le cordon puisse se détacher si un employé doit se déplacer soudainement à cause du passage d'un véhicule ou d'un chien.

La SCP indique que ce sujet a été abordé dans le procès-verbal précédent. Ce changement a été mis en œuvre pour veiller à ce que les BPCOM soient fermées lorsque l'agent de livraison quitte l'emplacement.

Mesures à prendre :

1. La SCP envisagera d'examiner ce nouveau cordon détachable.

Points reportés

Programme de DEA

BPCOM E200 – Cordons

Programme Voyant d'arrêt

Points fermés

Tests de détection de radon

Examen des lésions musculo-squelettiques de

Calgary

Projet pilote sur les TDP

**Dispositions en vertu de la convention collective (CC) touchant un
changement d'ordre technologique**

Lecteur circulaire

Extincteurs

Trieuse de paquets de Montréal

Réunions tenues en 2019 :

16 et 22 mars (X)	17 avril (X)	5 juin (X)	10 septembre (X)	21 novembre (X)
------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	----------------------------------